



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Cerema

CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN

CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE

ÉTAT-CEREMA 2021-2024

DOCUMENT
PROVISOIRE
du 06 avril 2021

Paris

Version provisoire du 06 avril 2021

INTRODUCTION

Porteurs de plus de 50 ans d'histoire de l'aménagement et de l'ingénierie des infrastructures de transport,

LE CEREMA EST UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF

sous la tutelle du ministère de la transition écologique. Il a pour mission de répondre aux enjeux de l'aménagement durable des territoires par son appui à tous les acteurs publics et privés. Il accompagne l'Etat, les collectivités et constitue un partenaire clé pour les entreprises innovantes sur ses

6 DOMAINES D'ACTIVITÉS :



Au service de ses bénéficiaires, ses missions conférées par la loi n°2013-431 se traduisent au quotidien par :

UNE EXPERTISE DE HAUT NIVEAU,

UNE RECHERCHE IMPLIQUÉE,

**UN PORTAGE DE L'INNOVATION
DANS LES TERRITOIRES,**

**ET LA CAPITALISATION ET LA
DIFFUSION DE CONNAISSANCES AU
PROFIT DE TOUS.**

UNE EXPERTISE DE HAUT-NIVEAU

Le Cerema est l'établissement de référence en matière d'élaboration et de mise en œuvre des règles de l'art en particulier en matière d'infrastructures routières et portuaires ainsi que pour penser des solutions de mobilité et de sécurité maritime. Le Cerema porte également une expertise publique de la prise en compte de l'environnement dans l'aménagement, préoccupation historique se traduisant par l'intégration progressive de ces enjeux locaux et globaux dans le corpus de règles de l'art, de méthodes et dans les recommandations sur les projets d'aménagement et d'infrastructures de transport. À ce titre, il porte par ailleurs des recommandations de mise en œuvre du cadre ou d'atteintes d'objectifs régaliens (zéro artificialisation nette), intervient en complément d'acteurs privés de l'aménagement pour l'émergence de projets ou la résolution de situations complexes, en particulier sous l'angle de la résilience, et accompagne l'Etat, l'Agence nationale de la cohésion des territoires et les collectivités locales impliquées pour le déploiement de programmes nationaux territorialisés tels que « Action Cœur de ville », « Petites villes de demain » ou les « Contrats de relance et de transition écologique ». L'expertise du Cerema est aussi mobilisée en appui à des programmes européens et internationaux d'aide au développement, de coopération décentralisée et d'accompagnement d'entreprises françaises pour des marchés internationaux.

UNE RECHERCHE IMPLIQUÉE

Producteur d'une recherche impliquée au plus près des besoins des acteurs publics et privés, le Cerema développe et enrichit ainsi l'expertise publique sur ses six domaines d'activités et appuie sur les territoires l'innovation et les expérimentations de nouveaux services, solutions et démonstrateurs. La recherche du Cerema est incarnée par une dizaine d'équipes hybrides à nos experts, eux-mêmes ancrés dans les enjeux et besoins concrets de terrain et connectés à l'espace européen de la recherche. Le Cerema déploie une recherche partenariale industrielle, développée sous label de l'Institut Carnot Clim'adapt, qui traduit la priorité donnée par l'établissement à l'adaptation au changement climatique.

UN PORTAGE DE L'INNOVATION DANS LES TERRITOIRES

Le Cerema se nourrit de l'ensemble des possibilités offertes par le numérique et de l'intelligence artificielle pour mieux valoriser ses connaissances et savoir-faire et met tout en œuvre, au-delà des seules technologies, pour faciliter la gestation et la promotion d'innovations et concepts émergents. Cette activité de catalyse de l'innovation interne à l'établissement et dans les territoires répond avant tout à des besoins nouveaux d'acteurs publics et privés et au regard d'usages en évolution.

LA CAPITALISATION ET LA DIFFUSION DE CONNAISSANCES AU PROFIT DE TOUS

Le Cerema valorise ses connaissances et données au profit de l'ensemble de la communauté de l'ingénierie et de l'aménagement. Outre ses articles de recherche, ses sites internet métiers, et ses rapports d'études ou prestations sur commande, le Cerema éditeur met à disposition du grand public et des professionnels plus de 2 600 références en ligne. Ces connaissances et savoir-faire sont également diffusés par les formations dispensées. Ses recommandations, méthodologies sont de portée nationale, voire internationale, reconnus de haut niveau, neutre et impartial. Au-delà, le Cerema remplit un rôle d'animation des communautés techniques nationales et locales sur ses domaines d'activités, à la fois passeur de savoir, agrégateurs de connaissances et d'expériences, trait d'union entre la recherche, l'opérationnel, le politique, le national et le local.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Cerema contribue
par son activité en France
et à l'international
À 12 DES 17 ODD
Le Cerema contribue en
particulier à deux ODD :



LE CLIMAT CONSTITUE DÉSORMAIS LA BOUSSOLE DE L'ACTION DU CEREMA

Pour atténuer les évolutions du climat et s'adapter aujourd'hui au climat de demain, le Cerema met au service de la France et de ses territoires son ingénierie en aménagement. Il s'agit d'infléchir rapidement et de manière efficace la mise en œuvre de politiques et projets de transports terrestres et maritimes, de bâtiments, d'évolution du littoral ou encore d'aménagement des villes et territoires périurbains ou ruraux. Dans cet esprit, les connaissances et savoir-faire historiques de l'établissement intègrent de manière croissante les enjeux climatiques. Le Cerema intervient dans la plupart des grands postes d'émissions de gaz à effet de serre (mobilité et transport, bâ-

timent, implantation de activités, artificialisation des sols, économie circulaire du BTP, etc.). Et l'adaptation aux évolutions du climat se traduit concrètement par la révision des pratiques d'aménagement et de fonctionnement des territoires, objets historiques des travaux de l'établissement. Cette expertise et la capacité à capitaliser les bonnes pratiques constituent un pilier complémentaire du financement de la transition écologique, à la fois en amont et en aval de la distribution des financements afin de cibler des solutions efficaces et pérennes, capitaliser les bonnes pratiques des expérimentations financées et in fine adapter les règles de l'art. Le Cerema considère que les changements à opérer et les inflexions dans les modes de faire sont déterminants. Aucun acteur seul ne dispose de l'intégralité des solutions. L'établissement se positionne ainsi au sein d'un écosystème partenarial. C'est en ce sens aussi que le Cerema porte l'institut Carnot Clim'adapt.

PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ DU CEREMA

DÉPLOYER L'EXPERTISE ET LA RECHERCHE/INNOVATION DES 6 DOMAINES D'ACTIVITÉS DU CEREMA ET METTRE À DISPOSITION LES CONNAISSANCES ET SAVOIR-FAIRE

POUR LE COMPTE DE SERVICES DE L'ÉTAT OU DE COLLECTIVITÉS, SEUL OU EN PARTENARIAT AVEC DES ACTEURS PUBLICS OU PRIVÉS, LE CEREMA AGIT AU QUOTIDIEN DANS SES 6 DOMAINES D'ACTIVITÉS EN ACCOMPAGNEMENT :

- **À L'ÉMERGENCE DE PROJETS** (dite pré assistance à maîtrise d'ouvrage),
 - Nombre de PME innovantes et start-up accompagnées
 - Indicateur d'impact ou de satisfaction bénéficiaire à penser
 - Nombre de brevets déposés
 - Nombre de collectivités accompagnées
- **DANS LE CADRE DE DÉMARCHES ET PROGRAMMES D'IMPULSION DE POLITIQUES PUBLIQUES PRIORITAIRES** tels que les « programmes nationaux territorialisés » portés par l'Agence nationale de la cohésion des territoires –ANCT, (« Action Cœur de ville » ou « Contrats de relance et de développement écologique »),
- **AU SEIN DE GROUPES D'EXPERTS ET DE NORMALISATION, AUX NIVEAUX NATIONAUX ET EUROPÉENS,**
 - en appui à des programmes européens et internationaux **D'AIDES AU DÉVELOPPEMENT, DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ET D'ACCOMPAGNEMENT D'ENTREPRISES FRANÇAISES POUR DES MARCHÉS INTERNATIONAUX**
- **EN APPUI À LA RÉOLUTION DE SITUATION OU PROBLÈME COMPLEXES** ou nécessitant l'intégration inhabituelle de compétences multithématiques,
- **EN ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS INNOVANTS** ou expérimentaux et ayant valeur de démonstrateur ou d'exemple,

Les experts du Cerema sont mobilisés dans le respect de la déontologie caractéristique d'un service public et en particulier le sens de l'intérêt général et la neutralité.

Le Cerema déploie son expertise dans ses 6 domaines de compétences et se fixe 6 objectifs afférents. Les actions permettant l'atteinte de ces objectifs structurent l'activité de l'établissement pour la période 2021-2024 et constituent ainsi l'ossature des programmes annuels d'activité de l'établissement.

Version provisoire du 06 avril 2021

ACCOMPAGNER LES STRATÉGIES DE TRANSITION DE L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES

LE CEREMA PROPOSE DES CLÉS D'APPRÉHENSION DES TRANSITIONS, DES ÉLÉMENTS DE MÉTHODES ET OUTILS POUR RÉPONDRE AUX NOUVELLES ASPIRATIONS SOCIÉTALES TOUT EN INTÉGRANT LES ENJEUX GLOBAUX DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE. IL AGIT EN APPUI OU EN ARTICULATION AVEC LES ACTEURS LOCAUX COMME LES AGENCES D'URBANISME, LES CONSEILS D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT (CAUE) OU ENCORE LES AGENCES TECHNIQUES DÉPARTEMENTALES

PROMOUVOIR DES STRATÉGIES ET ACTIONS POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE TRANSITION ET DE RÉSILIENCE DES TERRITOIRES, DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE

ACCOMPAGNER LA REVITALISATION DE TERRITOIRES PEU DENSES

PROMOUVOIR UN AMÉNAGEMENT DURABLE POUR DES VILLES SOBRES, RÉSILIENTES ET INCLUSIVES

OUTILLER POUR OPTIMISER L'USAGE DU FONCIER ET MAÎTRISER L'ARTIFICIALISATION AFIN DE RÉPONDRE À DES ENJEUX DE PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DE LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

MAÎTRISER L'IMPACT DES BÂTIMENTS SUR LE CLIMAT ET AMÉLIORER LEUR QUALITÉ D'USAGE

LE CEREMA DÉVELOPPE DE NOMBREUX OUTILS ET MÉTHODES RELATIFS AU PARC IMMOBILIER PUBLIC ET TERTIAIRE ADAPTÉS À L'ENSEMBLE DU PARC BÂTI. PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE, CONFORT, QUALITÉ DE LA CONSTRUCTION OU ENCORE ÉVOLUTION DES USAGES CONSTITUENT LES THÉMATIQUES DE TRAVAIL EN COMPLÉMENTARITÉ D'ACTEURS DE RÉFÉRENCE : CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BÂTIMENT (CSTB), AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE (ADEME), INSTITUT FRANÇAIS POUR LA PERFORMANCE DU BÂTIMENT (IFPEB).

CRÉER LES CONDITIONS D'UNE MEILLEURE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE ET ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS EXISTANTS ET NEUFS DANS UNE LOGIQUE NEUTRALITÉ CARBONE

ACCOMPAGNER LES GESTIONNAIRES DE PATRIMOINES IMMOBILIERS POUR DE MEILLEURS SERVICES AUX USAGERS ET DES PERFORMANCES OPTIMISÉES

INNOVER EN PARTENARIAT ET CONSEILLER POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DES CONSTRUCTIONS, UN MEILLEUR CONFORT ET UN ENVIRONNEMENT SAIN

TRAVAILLER À L'ACCESSIBILITÉ DU CADRE BÂTI À TOUTES LES FORMES DE HANDICAP ET AUX REGARDS DES ÉVOLUTIONS DES MODES D'HABITER

FAVORISER DES MOBILITÉS DURABLES ET SÉCURISÉES

LE CEREMA EST UN RÉFÉRENT TECHNIQUE NATIONAL DE LA PRODUCTION DE MÉTHODES POUR TOUS LES ACTEURS PUBLICS ET PRIVÉS DE LA MOBILITÉ. DANS SES TRAVAUX, LE CEREMA CONSIDÈRE À LA FOIS LA MOBILITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS, LES MOBILITÉS URBAINES COMME INTERURBAINES, QUOTIDIENNES ET OCCASIONNELLES, DE LA CONCEPTION D'ESPACES ET VOIRIES PUBLICS, À LA MISE EN PLACE DE NOUVEAUX SERVICES EN PASSANT PAR DES OUTILS DE CONNAISSANCES DE LA MOBILITÉ ET DES TRAFICS.

MAÎTRISER L'IMPACT DE LA MOBILITÉ SUR LE CLIMAT ET LA SANTÉ

AMÉLIORER LES MOBILITÉS DU QUOTIDIEN POUR TOUS LES TERRITOIRES

MIEUX CONNAÎTRE ET COMPRENDRE NOS DÉPLACEMENTS POUR AGIR

ACCOMPAGNER LES SOLUTIONS DE MOBILITÉ CONNECTÉE ET AUTONOME, ET RÉGULER LES TRAFICS ROUTIERS POUR LIMITER LA CONGESTION ET LES ÉMISSIONS

COMPRENDRE, ÉVALUER ET AGIR POUR AMÉLIORER LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET DES DÉPLACEMENTS

DOCUMENT

PROVISOIRE

du 06 avril 2021

DOCUMENT

PROVISOIRE

du 06 avril 2021



Infrastructures de transport

SÉCURISER ET PÉRENNISER LES INFRASTRUCTURES
DE TRANSPORT EN PARTICULIER
FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

LE CEREMA EST UN ACTEUR HISTORIQUE ET CLÉ DE LA MODERNISATION DU RÉSEAU ROUTIER NATIONAL ET DE L'ENTRETIEN DES OUVRAGES D'ART. IL TRANSPOSE SON SAVOIR-FAIRE HISTORIQUE À TOUTES LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT TELLES QUE LES PISTES AÉROPORTUAIRES, LES RÉSEAUX FERROVIAIRES, LES PORTS OU ENCORE LES TRANSPORTS COLLECTIFS URBAINS. IL EST L'UN DES CHAÎNONS DE GARANTIE DU PLUS HAUT NIVEAU DE QUALITÉ DE L'EXPERTISE FRANÇAISE EN LA MATIÈRE. IL SE POSITIONNE EN AMONT DE L'OFFRE DU SECTEUR PRIVÉ POUR APPORTER RÈGLES DE L'ART, CONSEIL, EXPERTISE, CAPITALISER LES OUTILS ET MÉTHODES LES PLUS ADAPTÉES OU ENCORE INNOVER.

DEMEURER L'EXPERT PUBLIC DE RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE CONCEPTION ET D'ADAPTATION
DES ROUTES ET DES OUVRAGES D'ART

GÉRER ET ENTREtenir DURABLEMENT LE PATRIMOINE ROUTIER ET D'OUVRAGES D'ART :
INNOVER, CERTIFIER, PRIORISER ET ACCOMPAGNER

MIEUX CONNAÎTRE LE PATRIMOINE ROUTIER ET D'OUVRAGES D'ART

Environnement & risques

MAÎTRISER LES RISQUES NATURELS ET LES IMPACTS SUR
L'ENVIRONNEMENT, LE CLIMAT ET LA CONSOMMATION
DE RESSOURCES DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT ET DE TRANSPORT

LE CEREMA PORTE AUJOURD'HUI UNE ACTIVITÉ D'EXPERTISE PUBLIQUE DE LA PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT DANS L'AMÉNAGEMENT, COMPLÉMENTAIRE DE SES PARTENAIRES TELS QUE L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ (OFB), LES AGENCES DE L'EAU OU L'INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE POUR L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION ET L'ENVIRONNEMENT (INRAE). LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX, CLIMATIQUES ET DE CADRE DE VIE EST UNE PRÉOCCUPATION HISTORIQUE POUR LE CEREMA DE PAR L'INTÉGRATION PROGRESSIVE DE CES ENJEUX LOCAUX ET GLOBAUX DANS LE CORPUS DE RÈGLES DE L'ART, DE MÉTHODES ET DANS LES RECOMMANDATIONS SUR LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT ET D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT.

INCITER ET OUTILLER POUR FAVORISER LA BIODIVERSITÉ
ET PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU À L'INTERFACE
AVEC L'AMÉNAGEMENT DES MILIEUX URBAINS OU LES
INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT – PROMOUVOIR LES
SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE

APPUYER LA PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS ET
ACCOMPAGNER SUITE AUX CRISES

ACCOMPAGNER ET CONCEVOIR OUTILS ET MÉTHODES
POUR LE DÉVELOPPEMENT DE FILIÈRES POUR PRÉSERVER
LES RESSOURCES EN MATÉRIAUX POUR LE BTP

CONNAÎTRE ET OUTILLER POUR RÉDUIRE LES BRUITS ET VIBRATIONS
DES TRANSPORTS AINSI QUE LA POLLUTION LIÉE AU
TRAFIC

ANALYSER LE GISEMENT ET FAVORISER LE DÉPLOIEMENT DES
ÉNERGIES RENOUVELABLES

pont du gard

Version provisoire du 06 avril 2021

#18868005

Version provisoire du 06 avril 2021

Var

ASSURER LA SÉCURITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES ACTIVITÉS MARITIMES ET FLUVIALES EN MAÎTRISANT LEURS PRESSIONS SUR L'ENVIRONNEMENT, ADAPTER LES TERRITOIRES MARITIMES ET LITTORAUX AUX ÉVOLUTIONS DU CLIMAT ET MAÎTRISER LEURS PRESSIONS SUR L'ENVIRONNEMENT

POUR LES QUATRE ANS À VENIR, LE CEREMA DOIT RÉPONDRE AUX ENJEUX DE TRANSITION NUMÉRIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DES ACTIVITÉS MARITIMES ET FLUVIALES, PAR L'INNOVATION ET UNE APPROCHE INTÉGRÉE TERRE-MER-LITTORAL. AUX CÔTÉS DE L'ÉTAT, LE CEREMA MET ÉGALEMENT À DISPOSITION SON SAVOIR-FAIRE POUR LES COLLECTIVITÉS ET LES ACTEURS ÉCONOMIQUES EN COMPLÉMENTARITÉ AVEC LE SERVICE HYDROGRAPHIQUE ET OCÉANOGRAPHIQUE DE LA MARINE (SHOM) ET L'INSTITUT FRANÇAIS DE RECHERCHE POUR L'EXPLOITATION DE LA MER (IFREMER). UNE ATTENTION PARTICULIÈRE EST PORTÉE AUX TERRITOIRES ULTRA-MARINS, PARTICULIÈREMENT SENSIBLES À CES ENJEUX.

SÉCURITÉ MARITIME ET FLUVIALE : INNOVER DANS LES TECHNOLOGIES ET SYSTÈMES DE SÉCURITÉ ET DÉVELOPPER DES SERVICES POUR LA SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION

ACCOMPAGNER L'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE DU TRANSPORT MARITIME ET FLUVIAL ET SA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS LE CONTEXTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

MIEUX CONNAÎTRE ET MAÎTRISER LES IMPACTS DES ACTIVITÉS ET DES AMÉNAGEMENTS SUR LE LITTORAL ET LE MILIEU MARIN

ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES LITTORAUX DANS LEURS MUTATIONS ET EN PARTICULIER CELUI DE L'ADAP-TATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

UNE AMBITION PARTAGÉE POUR L'ACTIVITÉ DU CEREMA : 7 AXES DÉCLINÉS EN OBJECTIFS

DOCUMENT PROVISOIRE du 06 avril 2021

CE CONTRAT D'OBJECTIFS traduit une vision partagée par l'État et le Cerema pour la mise en œuvre des axes stratégiques suivants. Il repose sur la ré-organisation de l'établissement (Cerem'avenir) mise en œuvre au 1er janvier 2021. Il intègre les réflexions partagées avec les agents de l'établissement et ses bénéficiaires pour l'élaboration et l'adoption

d'un nouveau projet stratégique 2021-2024. Il prend en compte les préconisations du rapport n° 012064-01 « Évaluation des stratégies d'intervention du Cerema en vue d'accroître son appui aux collectivités territoriales » (CGEDD, juin 2018). Discuté et validé par les instances de gouvernance du Cerema, il guidera l'action de l'établissement pour la période 2021-2024.

Version provisoire du 06 avril 2021

7 AXES POUR MIEUX DÉPLOYER LES ACTIVITÉS D'EXPERTISE, DE R&I ET DE DIFFUSION DES CONNAISSANCES DU CEREMA

AXE 1

Apporter l'expertise à l'État pour le déploiement des politiques publiques

AXE 2

Amplifier l'action du Cerema au bénéfice direct des collectivités territoriales et réfléchir à un modèle économique renouvelé

AXE 3

Renouveler et développer les compétences techniques du Cerema au bénéfice de la communauté nationale

AXE 4

Augmenter la capacité d'expertise et de diffusion des connaissances et des jeux de données du Cerema par le numérique et un « Cerema plateforme »

AXE 5

Renforcer la place du Cerema dans la recherche et l'innovation

AXE 6

Améliorer l'action du Cerema par l'évaluation en continu

AXE 7

Moderniser le pilotage de l'établissement

Version provisoire du 06 avril 2021

Menton

Toulouse

7 AXES
POUR MIEUX DÉPLOYER NOS ACTIVITÉS
D'EXPERTISE, DE R&I ET DE DIFFUSION
DES CONNAISSANCES

DOCUMENT PROVISOIRE

du 06 avril 2021

AXE 1

**APPORTER L'EXPERTISE À L'ÉTAT POUR
LE DÉPLOIEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES**

OBJECTIF 1.1 POURSUIVRE LA DYNAMIQUE PARTENARIALE ENTRE L'ÉTAT ET LE CEREMA

Les articles 5 à 12 du décret n°2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Cerema précisent la participation de l'État au sein de la gouvernance de l'établissement.

le conseil d'administration
(article 5 à 9)

le conseil stratégique
(article 10)

le conseil scientifique et technique
(article 11)

Également sont prévus par la loi de création du Cerema et précisés par le décret constituant le Cerema (article 12) pour proposer des orientations relatives aux grands enjeux de société et des programmes d'action territoriaux en associant l'ensemble des partenaires du Cerema dont les directions d'administration centrale :

les comités d'orientation thématiques nationaux

les comités d'orientation territoriaux

OBJECTIF 1.2

CONFORTER UN DIALOGUE STRATÉGIQUE CEREMA-ÉTAT QUI PORTE SUR L'INTÉGRATION AU PROGRAMME D'ACTIVITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT DES ATTENTES SOCIÉTALES DU MOMENT AINSI QUE DES GRANDS ENJEUX SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES DE L'AMÉNAGEMENT ET DES INFRASTRUCTURES

Contribuer à élaborer une programmation stratégique et concertée sous l'angle de la mise en application de l'amont à l'aval des politiques publiques. Au travers de la structuration de l'activité en

6 domaines, cet exercice permet de donner une vision globale de l'ensemble des activités du Cerema valorisant sa subvention pour charge de service public et des cofinancements associés.

Travailler à mieux cibler et prioriser le programme d'activités et à alléger le processus de son élaboration. En ce sens, co-élaborer des conventions triennales cadre.

OBJECTIF 1.3

CO-ÉLABORER UN DISPOSITIF DE SUIVI-ÉVALUATION DE L'ACTIVITÉ EFFICACE

Participer à la co-élaboration d'un dispositif renouvelé d'évaluation de l'activité au profit de l'État et de leurs effets leviers aux profits des territoires

Comptabilité analytique, ...

EXEMPLES D'INDICATEURS POSSIBLES

Part de conventions cadres signées avec les directions d'administration centrale

Part annuelle d'activité pour le compte de l'état finalisée du programme d'activités (k€)

À COMPLÉTER

AXE 2

AMPLIFIER L'ACTION DU CEREMA AU BÉNÉFICE DIRECT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET RÉFLÉCHIR À UN MODÈLE ÉCONOMIQUE RENOUVELÉ

OBJECTIF 2.1 ACCROÎTRE LA PART D'ACTIVITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT AU BÉNÉFICE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

OBJECTIF 2.2 AMPLIFIER L'ACTION D'ANIMATION DES RÉSEAUX PROFESSIONNELS EN PARTICULIER À DESTINATION DES COLLECTIVITÉS
Conférences techniques territoriales

OBJECTIF 2.3 POURSUIVRE LA CONSOLIDATION DE PARTENARIATS AVEC LES ASSOCIATIONS D'ÉLUS ET LEUR DONNER CORPS
Association des Maires de France et des présidents d'Intercommunalités - AMF, Association des maires ruraux de France - AMRF, Association des départements de France, Régions de France, Association des petites villes de France - APVF, Assemblée des communautés de France - ADCF, France Urbaine, Association nationale des élus du littoral et de montagnes - ANEL et ANEM, Villes de France...

OBJECTIF 2.4 RENFORCER LE RÔLE D'EXPERTISE ET D'ASSISTANCE AU PROFIT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE LEURS GROUPEMENTS DU CEREMA

EXEMPLES D'INDICATEURS POSSIBLES

Recettes issues de contrats avec les collectivités territoriales (k€) et part des recettes issues des collectivités sur l'ensemble des recettes de l'établissement (%)

Volume d'activité consacré aux Programmes nationaux territorialisés (k€)

Nombre de conventions entre le Cerema et des associations nationales d'élus

Part d'activité consacrée directement ou indirectement aux collectivités territoriales (%)

Nombre de collectivités impliquées dans les Conférences techniques territoriales

À COMPLÉTER

AXE 3

RENOUVELER ET DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES TECHNIQUES DU CEREMA AU BÉNÉFICE DE LA COMMUNAUTÉ NATIONALE

OBJECTIF 3.1 MIEUX CONNAÎTRE ET RECONNAÎTRE LES COMPÉTENCES INDIVIDUELLES AU SERVICE DU RENFORCEMENT ET DU RENOUVELLEMENT DE L'EXPERTISE COLLECTIVE

OBJECTIF 3.2 ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET EXPERTISES CLÉS, ARTICULÉ AVEC LE PLAN MINISTÉRIEL DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES TECHNIQUES

OBJECTIF 3.3 PROPOSER DES PARCOURS PROFESSIONNELS VALORISANT ET DIVERSIFIÉS POUR ATTIRER LES TALENTS ET LES INSCRIRE DANS UN « RÉSEAU CEREMA »

OBJECTIF 3.4 OPTIMISER LES RESSOURCES D'EXPERTISES ET GAGNER EN AGILITÉ POUR EN DÉCOUPLER LA PORTÉE

EXEMPLES D'INDICATEURS POSSIBLES

Nombre de spécialistes, d'experts et experts internationaux reconnus en comité de domaine

Nombre de candidature extérieure à l'établissement par fiche de poste technique proposée (attractivité de l'établissement)

Mise en œuvre d'un dispositif de propositions aux experts d'une expérience hors établissement, en articulation avec les possibilités existantes du MTE (europe et international notamment, fonction publique territoriale à inventer)

À COMPLÉTER

DOCUMENT PROVISOIRE
du 06 avril 2021

DOCUMENT PROVISOIRE

du 06 avril 2021

AXE 4

AUGMENTER LA CAPACITÉ D'EXPERTISE ET DE DIFFUSION DES CONNAISSANCES ET DES JEUX DE DONNÉES DU CEREMA PAR LE NUMÉRIQUE ET UN « CEREMA PLATEFORME »

OBJECTIF 4.1

AMÉLIORER LE PARTAGE ET LA CO-CONSTRUCTION DES CONNAISSANCES GRÂCE À UN « CEREMA PLATEFORME »

OBJECTIF 4.2

OFFRIR DE NOUVEAUX SERVICES PLUS EFFICIENTS OU EN RÉPONSE À DE NOUVEAUX USAGES EN HYBRIDANT NUMÉRIQUE ET EXPERTISE HISTORIQUE DU CEREMA

OBJECTIF 4.3

FLUIDIFIER L'ACCÈS AUX DONNÉES PUBLIQUES DE L'AMÉNAGEMENT ET DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

EXEMPLES D'INDICATEURS POSSIBLES

Nombre de données disponibles

Nombre annuel d'ouvrages, articles (papier et web), avis techniques... parus

Nombre annuel de publications destinées aux collectivités publiques par agent – indicateur PLF

Nombre de nouveaux services proposés reposant sur la valorisation de données

Nombre de visites des outils numériques en ligne et sites internet du Cerema

Part d'activité ayant une composante numérique forte (% du budget de l'établissement)

AXE 5

RENFORCER LA PLACE DU CEREMA DANS LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

Axe ajouté suite au CST du 10 mars 2021

À COMPLÉTER

EXEMPLES D'INDICATEURS POSSIBLES

Nombre de projets financés par l'Union européenne et taux de réussite sur appel à projets européens

Nombre de contrat et recettes labellisés Carnot Clim'adapt

Nombre de PME innovantes et start-up accompagnées

Nombre de brevets déposés

À COMPLÉTER

DOCUMENT PROVISOIRE

du 06 avril 2021

AXE 6

AMÉLIORER L'ACTION DU CEREMA PAR L'ÉVALUATION CONTINU

OBJECTIF 6.1

ÉVALUER ET AMÉLIORER EN CONTINU
NOS PRATIQUES PROFESSIONNELLES

OBJECTIF 6.2

PILOTER PAR LES RÉSULTATS ET RENDRE
DES COMPTES EN TOUTE TRANSPARENCE

OBJECTIF 6.3

FAIRE DU CEREMA UN ÉTABLISSEMENT
EXEMPLAIRE EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ
SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

EXEMPLES D'INDICATEURS POSSIBLES

Labellisation NF EN ISO
9001 du système de
management
de la qualité

Labellisation Qualiopi de
l'activité de formation
de l'établissement

Part des actions mises en
œuvre prévues suite à la
réalisation
du bilan carbone des
activités de l'établissement

Évolution annuelle des
émissions carbone de
l'établissement (%)

Part des actions mises en
œuvre de la démarche
d'établissement éco-
responsable (%)

Part de télétravail
(nombre de jours
télétravaillés/nombre de
jours totaux travaillés)

Répartition Femme/
Homme sur effectif total
(%)

Écart moyen de
rémunération Femme/
Homme (%)

À COMPLÉTER

AXE 7

MODERNISER LE PILOTAGE DE L'ÉTABLISSEMENT

OBJECTIF 7.1

COMPTABILITÉ ANALYTIQUE

OBJECTIF 7.2

SCHÉMA IMMOBILIER DE L'ÉTABLISSEMENT

Axe ajouté suite au
COPIL du COP du 12
mars 2021

À COMPLÉTER

EXEMPLES D'INDICATEURS POSSIBLES

Recettes annuelles de
l'établissement (k€)

Part recette propre/SCSP -
Indicateur PLF (%)

Recettes issues d'activités
de formation (k€)

Part de production réalisée
pour l'Outre-Mer (%)

Recettes issues d'activités
réalisées à l'International
(k€)

Nombre de conventions
de partenariats

Indicateur d'impact ou de
satisfaction bénéficiaire à
penser

À COMPLÉTER

MODALITÉS DE SUIVI ET BILAN DU COP

Ce contrat d'objectifs et de performance fait l'objet d'un bilan annuel partagé avec l'État. Un bilan d'activité annuel est présenté au Conseil

d'administration. Un rapport final est soumis au Conseil d'administration au cours de la dernière année d'exécution du contrat.

TABLEAU DE

SYNTHÈSE

**AXES, OBJECTIFS,
ACTIONS, JALONS,
INDICATEURS**

DOCUMENT PROVISOIRE
du 06 avril 2021

| AXES DU COP (7) | OBJECTIFS (19) | ACTIONS (XX) | JALONS | INDICATEURS DISCUTÉS À CE STADE (38) | | |
|---|--|--|--------|---|--|---|
| <p>Axe 1 Apporter l'expertise à l'État pour le déploiement des politiques publiques</p> | <p>POUR SUIVRE LA DYNAMIQUE PARTENARIALE ENTRE L'ÉTAT ET LE CEREMA</p> <p>CONFORTER UN DIALOGUE STRATÉGIQUE CEREMA-ÉTAT QUI PORTE SUR L'INTÉGRATION AU PROGRAMME D'ACTIVITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT DES ATTENTES SOCIÉTALES DU MOMENT AINSI QUE DES GRANDS ENJEUX SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES DE L'AMÉNAGEMENT ET DES INFRASTRUCTURES</p> <p>CO-ÉLABORER UN DISPOSITIF DE SUIVI-ÉVALUATION DE L'ACTIVITÉ EFFICACE</p> |  | | <p>Part de conventions cadres signées avec les directions d'administration centrale</p> <p>Part annuelle d'activité finalisée du programme d'activités (k€)</p> | | |
| <p>Axe 2 Amplifier l'action du Cerema au bénéfice direct des collectivités territoriales et réfléchir à un modèle économique renouvelé</p> | <p>ACCROÎTRE LA PART D'ACTIVITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT AU BÉNÉFICE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES</p> <p>AMPLIFIER L'ACTION D'ANIMATION DES RÉSEAUX PROFESSIONNELS EN PARTICULIER À DESTINATION DES COLLECTIVITÉS</p> <p>POUR SUIVRE LA CONSOLIDATION DE PARTENARIATS AVEC LES ASSOCIATIONS D'ÉLUS ET LEUR DONNER CORPS</p> <p>RENFORCER LE RÔLE D'EXPERTISE ET D'ASSISTANCE AU PROFIT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE LEURS GROUPEMENTS DU CEREMA</p> | | | | | <p>Recettes issues de contrats avec les collectivités territoriales (k€) et part des recettes issues des collectivités sur l'ensemble des recettes de l'établissement (%)</p> <p>Volume d'activité consacré aux Programmes nationaux territorialisés (k€)</p> <p>Nombre de convention entre le Cerema et des associations nationales d'élus</p> <p>Part d'activité consacrée directement ou indirectement aux collectivités territoriales (%)</p> <p>Nombre de collectivités impliquées dans les Conférences techniques territoriales</p> <p>Nombre de collectivités accompagnées</p> |
| <p>Axe 3 Renouveler et développer les compétences techniques du Cerema au bénéfice de la communauté nationale</p> | <p>MIEUX CONNAÎTRE ET RECONNAÎTRE LES COMPÉTENCES INDIVIDUELLES AU SERVICE DU RENFORCEMENT ET DU RENOUVELLEMENT DE L'EXPERTISE COLLECTIVE</p> <p>ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET EXPERTISES CLÉS, ARTICULÉ AVEC LE PLAN MINISTÉRIEL DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES TECHNIQUES</p> <p>PROPOSER DES PARCOURS PROFESSIONNELS VALORISANT ET DIVERSIFIÉS POUR ATTIRER LES TALENTS ET LES INSCRIRE DANS UN « RÉSEAU CEREMA »</p> <p>OPTIMISER LES RESSOURCES D'EXPERTISES ET GAGNER EN AGILITÉ POUR EN DÉCOUPLER LA PORTÉE</p> | | | | | <p>Nombre de spécialistes, d'experts et experts internationaux reconnus en comité de domaine</p> <p>Nombre de recrutement plafond (ETP) /Part des CDD sous plafond (indicateur coesion)</p> <p>Nombre de candidature extérieure à l'établissement par fiche de poste technique proposée (attractivité de l'établissement)</p> <p>Mise en œuvre d'un dispositif de propositions aux experts d'une expérience hors établissement, en articulation avec les possibilités existantes du MTE (europe et international notamment, fonction publique territoriale à inventer)</p> <p>Nombre de jour de formations suivis par agent et par an</p> |

| AXES DU COP (7) | OBJECTIFS (19) | ACTIONS (XX) | JALONS | INDICATEURS DISCUTÉS À CE STADE (38) |
|---|---|--------------|--------|---|
| <p>Axe 4 Augmenter la capacité d'expertise et de diffusion des connaissances et des jeux de données du Cerema par le numérique et un « Cerema plateforme »</p> | <p>AMÉLIORER LE PARTAGE ET LA CO-CONSTRUCTION DES CONNAISSANCES GRÂCE À UN « CEREMA PLATEFORME</p> <p>OFFRIR DE NOUVEAUX SERVICES PLUS EFFICIENTS OU EN RÉPONSE À DE NOUVEAUX USAGES EN HYBRIDANT NUMÉRIQUE ET EXPERTISE HISTORIQUE DU CEREMA</p> <p>FLUIDIFIER L'ACCÈS AUX DONNÉES PUBLIQUES DE L'AMÉNAGEMENT ET DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT</p> | | | <p>Nombre de données disponibles</p> <p>Nombre annuel d'ouvrages, articles (papier et web), avis techniques... parus</p> <p>Nombre annuel de publications destinées aux collectivités publiques par agent – indicateur PLF</p> <p>Nombre de nouveaux services proposés reposant sur la valorisation de données</p> <p>Nombre de visites des outils numériques en ligne et sites internet du Cerema</p> <p>Part d'activité ayant une composante numérique forte (% du budget de l'établissement)</p> |
| <p>Axe 5 Renforcer la place du Cerema dans la recherche et l'innovation</p> | | | | <p>Nombre de projets financés par l'Union européenne et taux de réussite sur appel à projets européens</p> <p>Nombre de contrat et recettes labellisés Carnot Clim'adapt</p> <p>Nombre de PME innovantes et start-up accompagnées</p> <p>Nombre de brevets déposés</p> |
| <p>Axe 6 Améliorer l'action du Cerema par l'évaluation continue</p> | <p>ÉVALUER ET AMÉLIORER EN CONTINU NOS PRATIQUES PROFESSIONNELLES</p> <p>PILOTER PAR LES RÉSULTATS ET RENDRE DES COMPTES EN TOUTE TRANSPARENCE</p> <p>FAIRE DU CEREMA UN ÉTABLISSEMENT EXEMPLAIRE EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE</p> | | | <p>Labellisation NF EN ISO 9001 du système de management de la qualité</p> <p>Labellisation Qualiopi de l'activité de formation de l'établissement</p> <p>Part des actions mises en œuvre prévues suite à la réalisation du bilan carbone des activités de l'établissement</p> <p>Évolution annuelle des émissions carbonées de l'établissement (%)</p> <p>Part des actions mises en œuvre de la démarche d'établissement éco-responsable (%)</p> <p>Part de télétravail (nombre de jours télétravaillés/ nombre de jours totaux travaillés)</p> <p>Répartition Femme/Homme sur effectif total (%)</p> <p>Écart moyen de rémunération Femme/Homme (%)</p> |
| <p>Axe 7 Moderniser le pilotage de l'établissement</p> | <p>COMPTABILITÉ ANALYTIQUE</p> <p>SCHÉMA IMMOBILIER DE L'ÉTABLISSEMENT</p> | | | <p>Recettes annuelles de l'établissement (k€)</p> <p>Part recette propre/SCSP - Indicateur PLF (%)</p> <p>Recettes issues d'activités de formation (k€)</p> <p>Part de production réalisée pour l'Outre- Mer (%)</p> <p>Recettes issues d'activités réalisées à l'International (k€)</p> <p>Nombre de conventions de partenariats</p> <p>Indicateur d'impact ou de satisfaction bénéficiaire à penser</p> |



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Cerema
CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN